

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 18 juin 2024.

Nombre de Membres : 19 En exercice : 19
Présents : 15 Votants : 19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine

Absent :

Ont donné pouvoir : Alain VIDAL à Claude FABRE Françoise CANOVAS à Muriel VISTE
Anthony DURAND à Xavier MAFFRE - Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Mr Christian SEGUIER

OBJET : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2024

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de LE BIHAN Sébastien, technicien forestier territorial de l'Office National des Forêts, concernant les modifications de l'état d'assiette 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1- Approuve la modification de l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après ,
- 2- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2024 à la désignation des coupes instruites,
- 3- Informe le Préfet de Région, ou par délégation, le responsable territorial compétent de l'ONF des motifs de contestation des modifications de coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Unité de gestion	Surface (ha)	Nat de la coupe prévue à l'état d'ass	Année prévue aménagement	Année prop par l'ONF
18	a	7.11	AMEL	-	2025

- Décide l'ajournement des coupes suivantes afin de favoriser notamment la protection de captage d'eau potable de la commune.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le prévue Année S²LO Numéro
ID : 081-218102382-20240626-DELIB26062404-DE

Modif apporté à l'état d'assiette	Parcelle	Unité de gestion	Surface (ha)	Nat de la coupe prévue à l'état d'ass	Année	l'ONF	
REPORT	19	a	1.12	AS	-	2025	2425
REPORT	20	a	9.00	AMEL	2023	2025	2427

Le conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 26 juin 2024

Le secrétaire de séance : Mr Christian SEGUIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 27 juin

Le Maire

Jérôme GROS

